



NATIONS  
UNIES



Convention-cadre sur les  
changements climatiques

Distr.  
GENERALE

FCCC/SBI/1997/2  
18 février 1997

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Cinquième Session  
Bonn, 25-28 février 1997  
Points 4 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

MECANISME DE FINANCEMENT : PROCEDURE D'EXAMEN VISEE DANS  
LA DECISION 9/CP.1

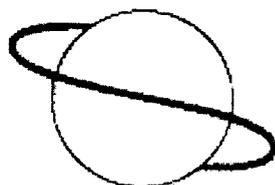
Information préparée par le Fonds pour l'environnement mondial pour  
faciliter l'examen du mécanisme de financement par  
l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre

Note du Secrétariat

1. La Conférence des Parties (COP), à sa deuxième session (COP2), par sa décision 11/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) a chargé l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, à sa cinquième session, d'entreprendre l'examen visé dans la décision 9/CP.1.
2. En réponse à la décision 11/CP.2 susmentionnée, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a présenté un document pour faciliter l'examen du mécanisme de financement par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre. Le rapport du FEM est joint en annexe à cette note.
3. L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre a été chargé d'examiner le document joint en annexe et de proposer des recommandations à la Conférence des Parties à sa troisième session, qui se tiendra à Kyoto, au Japon, en décembre 1997 (11/CP.2).

Na.97-4543

BNJ.97-70038



Annex

[ORIGINAL: ANGLAIS/ESPAÑOL/FRANCAIS]

Fonds pour l'environnement  
mondial

---

16 janvier 1997

DOCUMENT D'INFORMATION\* PRÉPARÉ PAR LE  
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR FACILITER L'EXAMEN DU MÉCANISME FINANCIER  
PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE D'EXECUTION

---

\* Ce document est reproduit tel qu'il a été soumis, sans mise en forme officielle de la part du secrétariat de l'UNFCCC.

## INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC) a décidé, à sa première réunion, que « le FEM restructuré demeurera, à titre provisoire, l'entité internationale chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier visé à l'Article 11 de la Convention »; elle a en outre décidé « conformément au paragraphe 4 de l'Article 11 de la Convention, de faire le point, dans les quatre ans, du fonctionnement du mécanisme et de prendre les mesures appropriées, notamment de décider quel serait le statut définitif du FEM dans le cadre de la Convention »<sup>1</sup>.
2. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a demandé à l'Organisme subsidiaire d'exécution (SBI) d'entreprendre lors de sa quatrième réunion le processus d'examen visé dans la décision 9/CP.1<sup>2</sup>.
3. Au cours de consultations entre les Secrétariats de la Convention et du FEM, il a été jugé utile de communiquer au SBI, pour faciliter son examen du mécanisme financier, les informations suivantes :
  - (a) Rapport établi par le FEM à l'intention du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sujet de la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (A/AC.237/89, 14 décembre 1994);
  - (b) Rapport du FEM à la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995);
  - (c) Rapport du FEM à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996); et
  - (d) En complément des rapports antérieurs, tous renseignements additionnels nécessaires pour actualiser les informations disponibles sur les activités du FEM dans le domaine des changements climatiques jusqu'à la fin de 1996.

---

<sup>1</sup> Par cette décision, la Conférence des Parties fait du FEM, à titre intérimaire, l'entité internationale responsable du fonctionnement du mécanisme financier visé à l'Article 11 de la Convention et prévoit, conformément au paragraphe 4 de l'Article 11 de la Convention, de faire le point, dans les quatre ans, du fonctionnement du mécanisme financier et de prendre les mesures appropriées, en décidant notamment du statut définitif du FEM dans le cadre de la Convention.

<sup>2</sup> Décision 9/CP.1, CCCC/CP/1995/7/Add.1.

4. Le présent document regroupe les renseignements visés dans l'alinéa ci-dessus. Il met à jour le rapport présenté par le FEM à la Conférence des Parties lors de sa deuxième réunion en donnant de nouvelles informations sur les projets financés depuis le mois de mai 1996 jusqu'à la fin du mois de décembre 1996. Il rappelle en outre certains éléments d'information présentés dans les rapports antérieurs qui pourraient être particulièrement utiles pour l'examen. Le FEM communiquera séparément toutes données supplémentaires qui pourraient aider l'Organe subsidiaire d'exécution dans son travail d'examen, comme le dernier en date des Rapports opérationnels trimestriels (novembre 1996).

#### DISPOSITIONS DE LA CONVENTION CONCERNANT SON MECANISME FINANCIER

5. Pour guider le choix du mécanisme financier de la Convention, les paragraphes 1 et 2 de l'Article 11 de la Convention disposent que :

- (a) Le mécanisme financier est chargé de fournir des ressources financières sous forme de dons ou à des conditions de faveur, notamment pour le transfert de technologies;
- (b) Le mécanisme financier relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'agrément liés à la Convention;
- (c) Le fonctionnement du mécanisme financier est confié à une ou plusieurs entités internationales existantes; et
- (d) Le mécanisme financier est constitué sur la base d'une représentation équitable et équilibrée de toutes les Parties, dans le cadre d'un système de gestion transparent.

6. Le paragraphe 3 de l'Article 11 dispose que la Conférence des Parties et l'entité — ou les entités — chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier conviennent des arrangements voulus pour donner effet aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de cet Article.

7. Le paragraphe 4 de l'Article 11 dispose que la Conférence des Parties fera le nécessaire à sa première réunion pour donner effet aux dispositions de l'Article 11 « en examinant et prenant en considération les dispositions provisoires visées à l'Article 21, paragraphe 3 ». Il y est également spécifié que la Conférence des Parties « décidera du maintien éventuel de ces dispositions. »

8. Le texte du paragraphe 3 de l'Article 21 est le suivant :

« Le Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sera l'entité internationale chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier visé à l'Article 11. Il conviendra, à cet égard, que le Fonds soit réaménagé de la manière voulue et que la composition de ses membres devienne universelle, pour qu'il puisse répondre aux exigences de l'Article 11. »

9. De l'avis du FEM, la restructuration dont il a fait l'objet entre avril 1992 et mars 1994 satisfait aux exigences de l'Article 21, paragraphe 3, et de l'Article 11, de sorte que le FEM constitue l'entité internationale appropriée pour assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention. Les principaux éléments de cette restructuration qui répondent aux dispositions de la Convention sont décrits ci-après.

**(i) Participation universelle**

10. Selon l'Instrument pour la restructuration du FEM, « Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une quelconque de ses institutions spécialisées peut devenir un participant du FEM en déposant auprès du Secrétariat un instrument de participation. »<sup>3</sup> En décembre 1996, le FEM comptait 156 pays participants. La liste de ces pays est jointe au présent rapport dont elle forme l'Annexe A.

**(ii) Supervision par la Conférence des Parties**

11. L'Instrument pour la restructuration du FEM et la Stratégie opérationnelle du FEM disposent formellement que « le FEM suit les conseils des Conférences des Parties, qui décident des politiques, des priorités de programme et des critères d'éligibilité aux fins des Conventions. »<sup>4</sup> Dans les rapports précédemment soumis aux réunions de la Conférence des Parties, le FEM a fourni des informations précises sur la manière dont il a suivi les prescriptions de la Conférence<sup>5</sup>. Ces informations sont mises à jour dans les paragraphes 20 à 29 du présent rapport en ce qui concerne les activités récentes du FEM.

<sup>3</sup> Instrument pour la restructuration du Fonds mondial pour l'environnement, paragraphe 7.

<sup>4</sup> Instrument, paragraphe 6. La Stratégie opérationnelle du FEM a été adoptée en octobre 1995. Pour la mise au point du chapitre sur les changements climatiques, il a été tenu pleinement compte des conseils reçus de la Conférence des Parties. Cette Stratégie dit également que le FEM conservera une souplesse suffisante pour s'adapter à l'évolution des circonstances, compte tenu notamment des conseils reçus de la Conférence des Parties et des leçons tirées des activités de suivi et d'évaluation.

<sup>5</sup> Voir en particulier CCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996. Rapport du FEM à la deuxième réunion de la Conférence des Parties.

**(iii) Fourniture de ressources financières à titre gracieux ou à des conditions libérales**

12. L'Instrument pour la restructuration du FEM dispose que le FEM fournira des moyens de financement « à titre gracieux ou à des conditions libérales »<sup>6</sup>. À ce jour, tous les financements du FEM à l'appui de projets relevant du domaine des changements climatiques ont pris la forme de dons. En décembre 1996, le montant des dons accordés par le FEM pour la préparation et l'exécution de pareils projets s'élevait à 528 millions de dollars. Ces apports avaient permis de mobiliser 2 730 millions de dollars supplémentaires, et donc de mettre un total de 3 258 millions de dollars à la disposition de projets visant les changements climatiques. Ces projets se répartissent entre 97 pays. En outre, plus de 94 millions de dollars ont été fournis pour des projets plurisectoriels qui présentent d'importants avantages sur le plan des changements climatiques. Les Annexes B à G du présent rapport donnent la liste complète des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques, qu'elles aient mis en jeu ou non le mécanisme financier.

**(iv) Représentation équitable et équilibrée dans le cadre d'un système de gestion transparent**

13. L'administration du FEM relève pour l'essentiel de deux organes créés en application de l'Instrument : le Conseil et l'Assemblée<sup>7</sup>. L'Assemblée se compose des représentants de tous les pays participants. Elle se réunit une fois tous les trois ans et examine la politique générale du FEM. La première Assemblée aura lieu en 1998.

14. Le Conseil comprend 32 membres, qui représentent des groupes de pays participants et qui se répartissent ainsi : pays en développement, 16 membres; pays de l'Europe centrale, de l'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique, 2 membres; et pays développés, 14 membres. La composition des groupes a été déterminée par les pays participants, compte tenu de la nécessité de représenter tous les participants de manière équitable et équilibrée. Le Conseil se réunit deux fois par an.

---

<sup>6</sup> Instrument, paragraphe 2.

<sup>7</sup> Instrument, paragraphe 11.

15. Le Conseil du FEM a tenu huit réunions. Jusqu'ici, il a centré ses travaux sur l'élaboration de politiques opérationnelles pour la préparation et l'exécution des activités du FEM. Ces politiques couvrent les aspects suivants :

- (a) Stratégie opérationnelle du FEM;
- (b) Cycle des projets;
- (c) Financement de la préparation des projets par l'intermédiaire du Mécanisme de préparation des projets (PDF);
- (d) Mandat du STAP;
- (e) Programme des travaux de suivi et d'évaluation;
- (f) Procédures accélérées à l'appui des activités habilitantes;
- (g) Méthode d'estimation des surcoûts;
- (h) Participation du public aux projets financés par le FEM; et
- (i) Procédures accélérées pour les projets de taille moyenne.

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CONFERENCE DES PARTIES ET LE FEM EN TANT QU'ENTITE CHARGEE DU FONCTIONNEMENT DU MECANISME FINANCIER**

16. À sa première réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de la Convention, en consultation avec le Secrétariat du FEM, de préparer un projet d'accord entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargée(s) du fonctionnement du mécanisme financier, pour examen par le SBI à sa première réunion et pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion. En conséquence, le SBI a examiné durant sa première réunion le projet de Protocole d'accord préparé par les deux Secrétariats et approuvé par le Conseil du FEM à sa réunion de juillet 1995. Il a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter ce projet, ce qu'elle a fait à sa deuxième réunion (Décision 12/CP.2).

17. Le SBI a également demandé aux Secrétariats de la Convention et du FEM d'élaborer ensemble l'annexe au Protocole d'accord qui exposera les procédures à suivre pour faciliter la détermination en commun, d'une manière prévisible et transparente, du montant des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en oeuvre de la Convention, comme indiqué au paragraphe 9 du Protocole. L'annexe au Protocole d'accord, préparée conjointement par les Secrétariats de la Convention et du FEM, a été approuvée par le Conseil du FEM à sa réunion d'avril 1996 et soumise au SBI pour examen avant son adoption par la Conférence des Parties.

18. Suivant la recommandation du SBI, la Conférence des Parties a décidé que le SBI examinerait le projet d'annexe ainsi que la variante soumise par le Groupe des 77, et la Chine à sa réunion de décembre 1996 (Décision 13/CP.2). Le SBI rendra compte des résultats de son examen de l'annexe à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

19. À sa quatrième réunion, en décembre 1996, le SBI a préparé et adopté le texte d'une annexe au Protocole et décidé de le soumettre au Conseil du FEM en lui demandant de l'examiner et de l'approuver dans les meilleurs délais, de sorte que le SBI puisse en recommander l'adoption lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties prévue pour décembre 1997. Le Conseil du FEM examinera l'annexe préparée par le SBI à sa prochaine réunion, au début de mai 1997.

**PROJETS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES APPROUVÉS ENTRE MAI ET DÉCEMBRE 1996**

20. Depuis la date du dernier rapport à la Conférence des Parties, les financements FEM ci-après ont été approuvés pour la préparation de projets <sup>8</sup>.

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)
FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS		
Chine	Réfrigérateurs sans CFC, à haut rendement énergétique	0,243
Chine	Promotion des économies d'énergie	0,350
Colombie	Production d'électricité à base de bagasse	0,025
Fédération de Russie	Rendement énergétique-projet régional	0,025
TOTAL		0,643

<sup>8</sup> Financements fournis par l'intermédiaire du Mécanisme de préparation des projets (PDF).

21. Le Directeur général et Président du FEM a approuvé les activités habilitantes ci-après, entre mai et décembre 1996.

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)
ACTIVITES HABILITANTES		
Albanie	Activités habilitantes	0,28
Chili	Activités habilitantes	0,35
Érythrée	Activités habilitantes	0,30
Géorgie	Activités habilitantes	0,33
Lesotho	Activités habilitantes	0,35
Ouganda	Activités habilitantes	0,08
République populaire démocratique de Corée	Activités habilitantes	0,15
Seychelles	Activités habilitantes	0,25
Sierra Leone	Activités habilitantes	0,31
TOTAL		2,40

22. Le tableau ci-après indique les projets d'investissement approuvés par le Conseil du FEM depuis mai 1996.

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
PROGRAMME OPERATIONNEL A LONG TERME			
Projet mondial (Inde, Kenya, Maroc)	Initiative pour la transformation du marché de la photovoltaïque	30,00	120,00
Bulgarie	Stratégie d'amélioration du rendement énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	2,58	4,18
Ghana	Production d'électricité à partir de ressources renouvelables à l'appui du développement socio-économique des zones rurales	2,47	2,57
Fédération de Russie	Renforcement des capacités pour réduire les principaux obstacles à l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain	2,98	5,59
Syrie	Amélioration du rendement énergétique et économies d'énergie par des mesures d'action sur l'offre, et planification	4,07	29,86
TOTAL		42,10	162,20

23. Le tableau ci-après énumère les financements récemment approuvés à l'appui de la préparation ou de l'exécution de projets plurisectoriels comprenant d'importantes composantes changements climatiques.

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
FINANCEMENT DE LA PREPARATION DE PROJETS			
Projet mondial	Atelier sur l'élaboration de projets éligibles au FEM pour aider les pays à préparer de tels projets	0,56	0,56
Projet mondial	Atelier sur la dégradation des sols	0,10	0,10
Projet régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyane, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela)	Prise en compte de l'environnement mondial dans les décisions des pouvoirs publics en Amérique latine	0,21	0,21
<i>Total</i>		0,87	0,87

## PROJETS MULTISECTORIELS

Projet mondial	Programme petites et moyennes entreprises (reconstitution)	16,50	16,50
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Fonds centraméricain pour l'environnement et le développement : Compte environnement mondial	15,00	28,00
<i>Total</i>		31,50	44,50
TOTAL GÉNÉRAL		32,37	45,37

## AUTRES ACTIVITES ENTREPRISES SUR LES CONSEILS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

24. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a donné de nouvelles directives au FEM (Décision 11/CP. 2). Celles-ci portent notamment sur les activités habilitantes et en particulier sur le financement des communications des Parties non visées à l'Annexe I au titre du paragraphe 1 de l'Article 12.4 de la Convention. À cet égard, la Conférence des Parties a également adopté des directives et un modèle pour la préparation des communications initiales des Parties non visées à l'Annexe I (Décision 10/CP.2). Dans le préambule à la Décision 11, la Conférence des Parties s'était déclarée préoccupée par les difficultés que rencontrent ces Parties pour obtenir des concours financiers du FEM, et cette décision demandait au FEM d'accélérer l'approbation et le décaissement des ressources financières destinées à couvrir la totalité des surcoûts convenus encourus par les Parties pays en développement pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'Article 12 de la Convention. Il était également demandé au FEM de prendre des mesures pour faciliter la fourniture de ressources, notamment grâce à une plus grande transparence et à l'application souple et pragmatique, cas par cas, de son concept de surcoûts.

25. Peu après la deuxième réunion de la Conférence des Parties, le Directeur général a réuni les dirigeants des Agents d'exécution et du Secrétariat. Au cours de cette réunion, il a été convenu de plusieurs moyens de simplifier les procédures internes du FEM et d'accélérer l'approbation et l'exécution des activités habilitantes financées par le FEM. Les participants à cette réunion ont unanimement reconnu la nécessité de veiller à la rapidité de la préparation, de l'approbation et de l'exécution

des activités habilitantes. Ils ont reconnu que l'approbation de procédures accélérées par le Conseil en avril 1996 marquait un progrès important vers l'amélioration du processus, mais que l'expérience était encore très récente. Néanmoins, il a été convenu qu'il était possible de faire encore davantage pour faciliter le décaissement rapide des fonds à l'échelon des pays. En particulier, il a été décidé de mesures visant à :

- (a) accélérer l'examen des propositions de projet par le groupe de travail;
- (b) rendre possible l'approbation des activités habilitantes sur une base permanente, au fur et à mesure de la préparation de propositions; et
- (c) rendre disponible jusqu'à 15 % du budget total de l'activité pour que les travaux puissent démarrer dès que le Directeur général approuve la proposition.

26. On s'attend que ces mesures facilitent plus encore le traitement des propositions de projet et accélèrent l'exécution des activités et le décaissement des fonds dans les pays en développement. À ce jour, le financement d'activités habilitantes a été approuvé pour 81 pays (voir Annexe D).

27. En consultation avec le Secrétariat de la Convention, un accord a aussi été conclu avec les Agents d'exécution en vue de l'utilisation aux fins des activités habilitantes relevant du domaine des changements climatiques, des directives et du modèle mis au point pour la préparation des communications initiales des Parties non visées à l'Annexe I comme base d'établissement des communications nationales dans le cadre des activités habilitantes financées par le FEM.

28. Ces mesures sont conformes à l'accord conclu à la réunion tenue en juin 1996 avec les responsables des organismes partenaires du FEM. Au cours de cette rencontre, le Directeur général et Président du FEM a présenté le bilan de la programmation des ressources financières du FEM, de ses engagements et de ses décaissements. Il a été noté que, si la qualité des projets du FEM s'était notablement améliorée et si l'évolution était satisfaisante quant à l'aptitude à engager des ressources à l'appui de projets, le décaissement des fonds continue à poser un problème. Le Président de la Banque mondiale a présenté les mesures prises par l'institution pour rationaliser le cycle et la documentation des projets, et a indiqué qu'il demanderait à ses services d'étudier comment réduire de moitié les délais de traitement des projets du FEM en ce qui concerne la contribution de la Banque. Les chefs du PNUD et du PNUE ont indiqué que leurs services étudieraient aussi les moyens d'accélérer davantage les activités de traitement et de décaissement de leurs propres institutions.

29. Le Conseil du FEM, comme la Conférence des Parties, a reconnu la nécessité d'appliquer avec souplesse le concept de surcoûts. Le Secrétariat et les Agents d'exécution cherchent ensemble comment appliquer l'approche approuvée dans les divers domaines d'intervention et types de projets. Comme ce sont les projets liés à la diversité biologique qui ont posé le plus de difficultés, l'effort sera centré sur ce domaine d'intervention et l'expérience ainsi acquise sera ensuite appliquée aux autres domaines d'intervention, y compris celui des changements climatiques. L'objectif est de mettre au point des critères pour les projets (activités de formation, de renforcement des capacités, de renforcement institutionnel ou de planification) qui se prêtent à une évaluation rapide des surcoûts. Il est prévu de préparer des directives sur la marche à suivre pour établir ces évaluations et pour identifier les éléments à financer à 100 %. Pour les projets d'investissement de plus grande ampleur, l'évaluation des surcoûts devrait être plus approfondie. Des modèles sont en cours de préparation pour ce travail d'analyse dans chaque domaine d'intervention.

#### **ATELIERS DU FEM POUR LA PREPARATION DES PROJETS**

30. Pour faciliter l'accès aux ressources du FEM et la préparation de projets FEM de haute qualité, un modèle d'atelier sur la mise au point des projets du FEM a été élaboré. À ce jour, 26 ateliers ont été organisés dans les régions Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine/Caraïbes, Europe/Asie centrale et Moyen-Orient/Afrique du Nord. Des représentants des régions et pays énumérés ci-après ont participé à ces ateliers :

Afrique :	Afrique du Sud, Botswana, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Zambie et Zimbabwe;
Asie/Pacifique :	Fidji, Îles Cook, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Samoa, Thaïlande et Tonga;
Europe/ Asie centrale :	Arménie, Kazakstan, Lituanie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan;
Amérique centrale/ Caraïbes :	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Cuba, Dominique, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela; et
Moyen-Orient/ Afrique du Nord :	Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie et Turquie.

31. Le FEM a reçu des observations très positives sur ces ateliers, et les pays qui n'ont pas encore bénéficié de cette initiative ont demandé à participer. Douze ateliers sont actuellement prévus pour 1997. Ils rassembleront des représentants d'environ 20 pays supplémentaires.

#### PROJETS DE TAILLE MOYENNE

32. Le Conseil du FEM, à sa réunion d'octobre 1996, a approuvé des procédures qui accéléreront le traitement et le financement des projets de taille moyenne. L'objectif est de simplifier et d'accélérer la préparation et l'approbation des projets qui nécessitent un financement du FEM pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars. Ces procédures rapides s'appliqueront aux propositions de projet présentées par tous les organismes d'exécution potentiels, y compris les États, les institutions nationales, les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les établissements de recherche et d'enseignement et les entités du secteur privé.

#### ACTIVITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM

33. À sa réunion d'octobre, le Conseil a approuvé un budget et un programme de travail pour les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion du FEM. La Conférence des Parties devrait être l'une des principales utilisatrices des résultats des travaux de suivi et d'évaluation du FEM. Le programme de travail comprend des activités initiales concernant la conception des composantes de suivi et d'évaluation des projets, des rapports de suivi de la performance, des évaluations à mi-parcours, des rapports d'achèvement et des audits, et des études d'évaluation de l'impact des projets. Il prévoit en outre une évaluation de l'efficacité de la stratégie opérationnelle, des résultats globaux et de l'impact général du FEM.

34. Avant l'approbation de ce programme de suivi, d'évaluation et de diffusion, le FEM a procédé à un examen de l'exécution des projets en 1995. Pareil examen sera inscrit chaque année au programme des activités de suivi et d'évaluation. Le deuxième est en cours de préparation et les Agents d'exécution doivent rencontrer au début de 1997 le coordinateur principal du FEM pour le suivi et l'évaluation pour entreprendre l'examen des activités de 1996.

35. Tous les projets étudiés durant le premier examen avaient été approuvés pendant la phase pilote du FEM. Dans la plupart des cas, l'exécution de ces projets n'était pas encore très avancée, mais on a néanmoins cherché à en tirer des leçons pratiques et à identifier les activités du FEM qui donnent de bons résultats. Les enseignements qui se dégagent de cet examen de l'exécution des projets sont résumés ci-après :

**(i) Participation**

36. Les Agents d'exécution estiment tous, et c'est là l'une des conclusions les plus frappantes de cet examen, qu'une participation réelle du public aux projets du FEM a sensiblement contribué à créer des conditions plus favorables à la bonne exécution de ces opérations. L'examen montre clairement que, lorsqu'on a cherché à faire participer le public dès le début du cycle du projet, cela a eu pour effet de promouvoir l'adhésion et la responsabilité des parties prenantes, de favoriser la prise en compte des besoins des populations concernées et de mobiliser un large appui en faveur du projet.

**(ii) Base d'information sur les projets**

37. Les procédures de notification de nombreux projets font clairement ressortir l'importance d'une bonne base de données de référence pour la réussite de l'exécution. La collecte de données socio-économiques fiables au cours de la préparation de l'opération est considérée comme un moyen important d'atteindre les objectifs du projet.

**(iii) Plans d'exécution**

38. Une définition claire des objectifs du projet et de leurs implications opérationnelles, de même que l'établissement de plans d'exécution détaillés précisant les diverses responsabilités, contribuent à renforcer l'appui des organismes d'exécution et à faciliter la réalisation du projet. Ce facteur peut aussi contribuer positivement à l'efficacité des efforts de renforcement des capacités locales. Les indicateurs de performance doivent être définis dès le stade de la conception du projet et non être précisés seulement après son approbation.

**(iv) Capacité institutionnelle**

39. Il convient, aux stades de la conception du projet, de veiller à ce que les tâches à effectuer dans le cadre du projet n'excèdent pas les compétences ou les capacités des institutions qui en seront chargées. À cet égard, il semble qu'il soit plus efficace de faire appel à des institutions établies que de confier le projet à de nouvelles institutions créées spécialement à cette fin. L'examen a aussi fait ressortir la nécessité pour les organismes d'exécution de confier la réalisation du projet à des gestionnaires dont ce sera la seule fonction et qui l'exerceront à plein temps et non à temps partiel.

**(v) Formation**

40. Des activités de formation peuvent contribuer à améliorer la capacité des organismes d'exécution à l'échelon local et national, et celles-ci doivent être adaptées aux besoins particuliers du pays en cause. Cet effort d'adaptation aux objectifs du

projet doit porter non seulement sur le contenu de la formation, mais également sur sa durée. Dans certains cas, il faut prévoir différents niveaux de formation avant que les connaissances imparties puissent être correctement assimilées. Par exemple, dans le cadre d'un projet d'amélioration du rendement énergétique au Pérou, une ONG a fait l'objet de mesures d'appui et de renforcement institutionnel, et les audits énergétiques dont le projet a encouragé la réalisation ont conduit à une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans de bonnes conditions d'efficacité-coût.

**(vi) Projets régionaux et mondiaux**

41. Les projets régionaux et mondiaux peuvent encourager l'établissement de réseaux et il est manifestement nécessaire de mettre en place d'efficaces moyens d'échange d'informations à l'échelon international, en particulier parmi les pays en développement. Les projets régionaux peuvent parfois présenter des avantages économiques, scientifiques et techniques, mais leur exécution semble généralement devoir être confiée à des institutions établies pour être efficace. Certains des retards d'exécution constatés témoignent des difficultés rencontrées pour emporter l'adhésion des pays et des groupes de population concernés.

**CONCLUSIONS**

42. Maintenant qu'ont été consolidées ses structures institutionnelles et définies ses politiques générales, notamment par l'adoption d'une Stratégie opérationnelle en octobre 1995, le FEM restructuré est devenu pleinement opérationnel. Le FEM a démontré qu'il satisfait aux conditions de l'Article 11 de la Convention et son dispositif institutionnel a été formellement sanctionné par le Protocole d'accord approuvé par la Conférence des Parties et par le Conseil du FEM. Comme le montrent clairement ses activités, le FEM a pleinement respecté les directives données par la Conférence des Parties en matière de politiques, de priorités programmatiques et de critères d'éligibilité liés à la Convention. En conséquence, il remplit toutes les conditions requises pour être choisi comme l'entité responsable du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.

LISTE DES ÉTATS PARTICIPANT AU FEM RESTRUCTURÉ  
(au 20 décembre 1996)

---

PAYS	DATE DE NOTIFICATION DE LA PARTICIPATION
1. Afghanistan	7/4/94
2. Afrique du Sud	6/7/94
3. Albanie	6/5/94
4. Algérie	13/5/94
5. Allemagne	23/6/94
6. Antigua-et-Barbuda	29/3/94
7. Argentine	12/5/94
8. Arménie	16/6/94
9. Australie	27/6/94
10. Autriche	21/6/94
11. Azerbaïdjan	24/7/95
12. Bahamas	19/4/94
13. Bangladesh	22/6/94
14. Barbade	13/5/94
15. Bélarus	30/3/94
16. Belgique	30/3/95
17. Belize	29/4/94
18. Bénin	29/6/94
19. Bhoutan	12/12/95
20. Bolivie	17/6/94
21. Botswana	12/7/94
22. Brésil	13/6/94
23. Bulgarie	22/3/94
24. Burkina Faso	24/8/94
25. Cambodge	31/1/95
26. Cameroun	31/10/94
27. Canada	6/7/94
28. Cap-Vert	18/7/94
29. Chili	1/7/94
30. Chine	16/5/94
31. Colombie	28/6/94
32. Comores	5/9/95
33. Corée (Rép. de)	3/5/94
34. Corée (RPD de)	6/5/94
35. Costa Rica	19/5/94

---

PAYS	DATE DE NOTIFICATION DE LA PARTICIPATION
36. Côte d'Ivoire	24/6/94
37. Cuba	4/4/94
38. Croatie	4/3/94
39. Danemark	9/6/94
40. Djibouti	24/5/94
41. Dominique	8/6/94
42. Équateur	23/6/94
43. Égypte	8/6/94
44. El Salvador	20/5/94
45. ERY de Macédoine	7/7/94
46. Érythrée	27/12/95
47. Espagne	9/6/94
48. Estonie	12/5/94
49. États-Unis	24/6/94
50. Éthiopie	27/10/94
51. Fédération de Russie	23/6/94
52. Fidji	10/5/94
53. Finlande	9/6/94
54. France	20/6/94
55. Gambie	16/8/94
56. Géorgie	8/7/94
57. Grèce	11/5/94
58. Grenade	20/4/94
59. Guatemala	20/5/94
60. Guinée	17/10/94
61. Guyana	12/5/94
62. Haïti	10/5/94
63. Honduras	6/9/94
64. Hongrie	22/6/94
65. Îles Cook	6/5/94
66. Îles Marshall	15/4/94
67. Îles Salomon	16/4/94
68. Inde	12/5/94
69. Indonésie	29/6/94
70. Iran (RI)	25/5/94
71. Irlande	14/6/94
72. Israël	19/3/95

---

PAYS	DATE DE NOTIFICATION DE LA PARTICIPATION
73. Italie	28/6/94
74. Jamaïque	29/6/94
75. Japon	27/6/94
76. Jordanie	10/5/94
77. Kenya	25/5/94
78. Kiribati	10/5/94
79. Lao (RDP)	2/8/94
80. Lesotho	29/6/94
81. Lettonie	27/6/94
82. Liban	21/7/94
83. Libye	13/12/94
84. Lituanie	13/5/94
85. Luxembourg	28/4/95
86. Madagascar	14/7/94
87. Malaisie	4/5/94
88. Malawi	23/2/96
89. Maldives	25/8/94
90. Mali	4/7/94
91. Malte	27/7/94
92. Maroc	29/6/94
93. Maurice	4/7/94
94. Mauritanie	8/5/94
95. Mexique	17/5/94
96. Micronésie (EF)	26/4/94
97. Moldova	27/10/95
98. Mongolie	14/4/94
99. Mozambique	27/12/95
100. Myanmar	13/5/94
101. Nauru	5/5/94
102. Népal	10/8/94
103. Nicaragua	19/5/94
104. Niger	23/8/94
105. Nigéria	12/7/94
106. Nioué	4/5/94
107. Norvège	1/7/94
108. Nouvelle-Zélande	18/5/94
109. Ouganda	28/6/94
110. Ouzbékistan	5/4/95

---

PAYS	DATE DE NOTIFICATION DE LA PARTICIPATION
111. Pakistan	8/4/94
112. Panama	7/4/94
113. Papouasie-Nouvelle-Guinée	6/5/94
114. Paraguay	15/2/95
115. Pays-Bas	20/6/94
116. Pérou	14/6/94
117. Philippines	16/6/94
118. Pologne	18/4/94
119. Portugal	17/6/94
120. République centrafricaine	23/3/95
121. République dominicaine	21/4/94
122. République slovaque	01/11/94
123. République tchèque	30/6/94
124. Roumanie	29/7/94
125. Royaume-Uni	13/6/94
126. Saint-Kitts-et-Nevis	25/7/94
127. Sainte-Lucie	31/3/94
128. Saint-Vincent-et-les Grenadines	4/5/94
129. Samoa	28/3/94
130. Sénégal	7/4/94
131. Sierra Leone	6/9/94
132. Slovénie	12/7/94
133. Soudan	14/6/94
134. Sri Lanka	26/5/94
135. Suède	28/6/94
136. Suisse	1/7/94
137. Suriname	12/5/94
138. Swaziland	16/5/94
139. Syrie	15/4/96
140. Tanzanie	26/3/96
141. Tchad	27/7/94
142. Thaïlande	30/6/94
143. Togo	21/7/94
144. Tonga	4/5/94
145. Trinité-et-Tobago	19/5/94
146. Tunisie	13/5/94
147. Turquie	6/7/94
148. Tuvalu	3/5/94

---

PAYS	DATE DE NOTIFICATION DE LA PARTICIPATION
149. Ukraine	15/6/94
150. Uruguay	21/4/94
151. Vanuatu	19/5/94
152. Venezuela	17/7/94
153. Viet Nam	12/5/94
154. Yémen	30/3/94
155. Zambie	13/6/94
156. Zimbabwe	7/7/94

---

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
(USD millions)

ACTIVITÉS	PHASE PILOTE	COFINANCEMENT	FEM	COFINANCEMENT	TOTAL
Préparation de projets	7,64	--	4,47	--	12,11
Activités habilitantes	42,50	7,69	28,28	1,21	79,68
Projets	215,90	1914,51	229,18	806,35	3165,94
<b>TOTAL</b>	<b>266,04</b>	<b>1914,51</b>	<b>261,93</b>	<b>815,25</b>	<b>3257,73</b>

**PROJETS PLURISECTORIELS COMPORTANT UN VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ACTIVITÉS	PHASE PILOTE	COFINANCEMENT	FEM	COFINANCEMENT	TOTAL
Préparation de projets	0,10	--	0,87	--	0,97
Projets	19,90	4,30	57,44	13,00	94,64
<b>TOTAL</b>	<b>20,00</b>	<b>4,30</b>	<b>58,31</b>	<b>13,00</b>	<b>95,61</b>

**FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS**  
(USD millions)

PAYS	TITRE DU PROJET	MONTANT
I. PHASE PILOTE — FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS		
Projet régional (Bulgarie, Fédération de Russie, Hongrie, Roumanie)	Stratégies d'amélioration des rendements énergétiques	0,40
Projet régional (Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay)	Évaluation des gaz à effet de serre et stratégies de réduction au moindre coût du réchauffement planétaire	0,30
Brésil	Boisement dans le Nord-Est	0,10
Brésil	Énergie de la biomasse	0,48
Cameroun	Réduction du réchauffement planétaire	0,40
Chine	Transport de gaz — Sichuan	1,40
Jamaïque	Démonstration de régulation de la demande	0,13
Jordanie	Réduction des émissions de méthane	0,20
Maroc	Conversion d'une centrale électrique	0,50
Pologne	Substitution de gaz au charbon	0,33
Roumanie	Centrale à piles à combustible	0,30
Syrie	Gestion de l'électricité	0,50
Thaïlande	Rendement énergétique	0,60
Tunisie	Chauffage solaire de l'eau	0,20
Venezuela	Fuites de méthane	1,00
Yémen	Substitution — GPL	0,80
<i>Total</i>		7,64

PAYS	TITRE DU PROJET	MONTANT
II. FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS		
Projet mondial (Inde, Kenya, Maroc)	Initiative de transformation du marché de la photovoltaïque	0,05
Projet régional (Afrique)	Stratégie intégrée d'adaptation durable aux changements climatiques en Afrique	0,03
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago)	CARICOM : Planification pour l'adaptation aux changements climatiques	0,31
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Cuba, Grenade, Saint-Kitts)	Projet d'énergie renouvelable dans les Caraïbes	0,03
Projet régional (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)	Fixation du carbone et mesures de lutte contre la désertification et la fragilisation des zones marginales	0,03
Argentine	Énergie renouvelable pour les marchés ruraux	0,12
Argentine	Réinjection des effluents gazeux	0,10
Arménie	Étude nationale sur les changements climatiques	0,01
Bhoutan	Inventaire national des GES et étude d'adaptation	0,01
Bolivie	Énergie renouvelable	0,24
Bolivie	Étude sur la réduction du torchage du gaz	0,03
Cameroun	Projet d'information environnementale régionale	0,03
Chine	Promotion des énergies renouvelables	0,14
Chine	Chaudières industrielles à haut rendement	0,75
Chine	Promotion des économies d'énergie	0,70
Chine	Réfrigérateurs sans CFC à bon rendement énergétique	0,24
Colombie	Production d'électricité à partir de bagasse	0,03

PAYS	TITRE DU PROJET	MONTANT
Colombie	Substitution GPL/GNC pour les véhicules	0,03
Cuba	Utilisation de la canne à sucre pour la production d'électricité en remplacement de combustibles fossiles	0,35
Ghana	Production d'électricité à partir de ressources renouvelables pour promouvoir le développement socio-économique des zones rurales	0,06
Inde	Électricité héliothermique	0,75
Inde	Énergie de la biomasse en zones rurales	0,20
Russie	Renforcement des capacités en vue de réduire les principaux obstacles à l'amélioration du rendement énergétique et du chauffage urbain	0,03
Sri Lanka	Fourniture de services énergétiques	0,20
Sri Lanka	Énergies renouvelables et renforcement des capacités	0,02
Soudan	Renforcement des capacités nationales pour aider le gouvernement à satisfaire à ses obligations de communication	0,02
Soudan	Photovoltaïque	0,03
	<i>Total</i>	4,54
	TOTAL	12,18

**ACTIVITÉS HABILITANTES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**  
(USD millions)

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
I. CONTRIBUTION DE LA PHASE PILOTE DU FEM AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS				
Projet mondial	GIEC : Renforcement des capacités et des infrastructures : participation aux travaux d'évaluation et de recherche méthodologique et autres activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	2,80	2,90	5,70
Projet mondial (Costa Rica, Gambie, Maroc, Mexique, Ouganda, Pologne, Sénégal, Tanzanie, Venezuela)	Monographies nationales sur les sources et les puits de GES	4,50	0,09	4,59
Projet mondial	Systèmes de changements mondiaux pour la recherche analytique et la formation (START)	7,00	--	7,00
Projet mondial	Surveillance des GES et des gaz appauvrissant la couche d'ozone	4,80	1,20	6,00
Projet mondial	Programme de recherche sur les émissions de méthane des rizières	5,00	--	5,00
Projet mondial (Lituanie, Viet Nam, Zimbabwe)	Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (CC-TRAIN — Phase I)	0,90	--	0,90
Projet régional (Ghana, Kenya, Mali, Zimbabwe)	Renforcement des capacités en Afrique subsaharienne à l'appui de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)	2,00	--	2,00
Projet régional (Chine, Inde, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République de Corée, Thaïlande, Viet Nam)	Stratégie de réduction au moindre coût des GES en Asie (ALGAS)	9,50	3,50	13,00

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
I. CONTRIBUTION DE LA PHASE PILOTE DU FEM AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS				
Projet régional (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie)	Renforcement des capacités au Maghreb pour relever les défis et saisir les opportunités résultant des mesures prises par les pays en application de la CCCC	2,50	--	2,50
Chine	Lutte contre les émissions de GES : problèmes et options	2,00	--	2,00
Inde	Options économiques et efficaces de limitation des émissions de GES	1,50	--	1,50
		<i>Total</i>	7,69	50,19

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
II. ACTIVITÉS HABILITANTES				
Projet mondial (Argentine, Équateur, Estonie, Hongrie, Indonésie, Maurice, Sénégal, Viet Nam)	Aspects économiques de la réduction des GES — Phase I	3,00	0,27	3,27
Projet mondial (Antigua-et-Barbuda, Cameroun, Estonie, Pakistan)	Monographies nationales sur l'évaluation de l'impact des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements — Phase I	2,00	--	2,00
Projet mondial (Béni, Bolivie, Cuba, Équateur, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Paraguay, Pérou, Samoa, Sénégal, Tchad, Tuvalu, Vanuatu)	CC-TRAIN Phase deux — Programme de formation à l'appui de la mise en oeuvre de la CCCC	2,70	0,50	3,20
Projet régional (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Tuvalu, Vanuatu, Samoa- Occidental)	Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP)	2,44	--	2,44
Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint- Kitts-et- Nevis, Sainte-Lucie et Trinité- et-Tobago)	Planification de l'adaptation aux changements climatiques	6,30	--	6,30

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
II. ACTIVITÉS HABILITANTES				
Albanie	Activités habilitantes	0,28	--	0,28
Argentine	Activités habilitantes	1,00	--	1,00
Arménie	Activités habilitantes	0,35	--	0,35
Bhoutan	Activités habilitantes	0,30	--	0,30
Botswana	Activités habilitantes	0,35	--	0,35
Brésil	Activités habilitantes	1,50	--	1,50
Chili	Activités habilitantes	0,35	--	0,35
Costa Rica	Activités habilitantes	0,47	0,13	0,60

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
II. ACTIVITÉS HABILITANTES (suite)				
Égypte	Activités habilitantes	0,40	--	0,40
Érythrée	Activités habilitantes	0,30	--	0,30
Géorgie	Activités habilitantes	0,33	--	0,33
Jordanie	Activités habilitantes	0,24	--	0,24
Liban	Activités habilitantes	0,29	--	0,29
Lesotho	Activités habilitantes	0,35	0,05	0,40
Malaisie	Activités habilitantes	0,47	0,16	0,63
Maldives	Activités habilitantes	0,86	--	0,86
Mexique	Activités habilitantes	0,31	--	0,31
Ouganda	Activités habilitantes	0,08	--	0,08
Ouzbékistan	Activités habilitantes	0,33	--	0,33
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Activités habilitantes	0,35	--	0,35
RDP lao	Activités habilitantes	0,31	--	0,31
RPD de Corée	Activités habilitantes	0,15	--	0,15

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
II. ACTIVITÉS HABILITANTES (suite)				
Seychelles	Activités habilitantes	0,25	--	0,25
Sierra Leone	Activités habilitantes	0,31	--	0,31
Soudan	Activités habilitantes	0,29	--	0,29
Tunisie	Activités habilitantes	0,57	0,10	0,67
Uruguay	Activités habilitantes	0,70	--	0,70
Zaïre	Activités habilitantes	0,35	--	0,35
<i>Total</i>		28,28	1,21	29,49
TOTAL		70,78	8,90	79,68

PHASE PILOTE — PROJETS CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
(USD millions)

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO- FINANCEMENT	TOTAL
RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE (Thème lié au Programme opérationnel n° 5 : <i>Supprimer les obstacles à la conservation et à l'utilisation rationnelle de l'énergie</i> )				
Projet régional (Côte d'Ivoire, Sénégal)	Lutte contre les émissions de GES en Afrique de l'Ouest par l'emploi de techniques de construction d'un bon rendement énergétique	3,50	1,00	4,50
Chili	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	1,70	--	1,70
Jamaïque	Démonstration de gestion de la demande	3,80	4,39	8,19
Mali	Énergie domestique	2,50	7,40	9,90
Mexique	Projet pilote d'éclairage à haut rendement	10,00	3,00	13,00
Maroc	Conversion d'une centrale électrique	6,00	39,70	45,70
Pérou	Assistance technique au Centre pour les économies d'énergie	0,90	--	0,90
Pologne	Éclairage à haut rendement	5,00	--	5,00
Thaïlande	Promotion d'une utilisation rationnelle de l'électricité	9,50	31,00	40,50
<i>Total</i>		42,90	86,49	129,39

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO- FINANCEMENT	TOTAL
ÉNERGIES RENOUVELABLES (Thème lié au Programme opérationnel n° 6 : <i>Promouvoir l'adoption d'énergies renouvelables            en supprimant les obstacles et en réduisant les coûts d'exécution)</i>				
Inde	Optimisation de la mise en valeur des petites ressources hydroélectriques en montagne	7,50	--	7,50
Inde	Mise au point de procédés de biométhanisation à haut rendement pour réduire les émissions de GES	5,50	--	5,50
Maurice	Techniques d'utilisation de la bagasse pour la production d'énergie	3,30	51,80	55,10
Mauritanie	Électricité éolienne décentralisée à l'appui du développement social et économique	2,00	2,00	4,00
Tanzanie	Production d'électricité, de combustibles et d'engrais à partir des déchets municipaux et industriels en Tanzanie : usine pilote de biogaz pour l'Afrique	2,50	1,40	3,90
Tunisie	Chauffage solaire de l'eau	4,00	16,90	20,90
Zimbabwe	Énergie photovoltaïque pour les ménages et les collectivités	7,00	--	7,00
<i>Total</i>		31,80	72,10	103,90

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
RÉDUIRE LE COÛT DES TECHNIQUES DE LIMITATION DES GES (Thème lié au Programme opérationnel n° 7 : <i>Réduire les coûts à long terme des technologies énergétiques            à faibles émissions de gaz à effet de serre</i> )				
Brésil	Gazéification intégrée de la biomasse/turbines à gaz	7,70	--	7,70
Costa Rica	Électricité éolienne —Tejona	3,30	24,10	27,40
Inde	Énergie de substitution	26,00	143,00	169,00
Philippines	Énergie géothermique —Leyte	30,00	1303,60	1333,60
<i>Total</i>		67,00	1470,70	1537,70

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
INTERVENTIONS À COURT TERME				
Projet mondial	Méthodes de remplacement de l'agriculture sur brûlis	3,00	4,50	7,50
Bénin	Gestion villageoise des savanes arborées et création de petits peuplements forestiers pour la fixation du carbone	2,50	--	2,50
Chine	Valorisation des ressources en méthane des houillères	10,00	--	10,00
Chine	Rénovation des équipements de transport et de distribution du gaz — Sichuan	10,00	112,70	122,70
Fédération de Russie	Réduction des gaz à effet de serre	3,20	127,70	130,90
Iran	Réduction des gaz d'échappement — Téhéran	2,00	2,00	4,00
Pakistan	Amélioration du rendement énergétique — transports routiers	7,00	--	7,00
Pakistan	Valorisation énergétique des déchets — Lahore : récupération du gaz des décharges	11,00	15,00	26,00
Pologne	Conversion du charbon au gaz	25,00	23,32	48,32
Soudan	Remise en état des parcours	1,50	--	1,50
<i>Total</i>		75,20	285,22	360,42
TOTAL		215,90	1914,51	2131,41

**PROJETS CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
(USD MILLIONS)

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
PROGRAMME OPÉRATIONNEL N° 5 SUPPRESSION DES OBSTACLES À UN BON RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE				
Chine	Économies d'énergie et lutte anti-pollution dans les entreprises des villes et villages	1,0	--	1,0
Chine	Chaudières industrielles à haut rendement énergétique	32,80	68,00	100,80
Syrie	Efficience de l'offre — planification et conservation de l'énergie	4,07	25,79	29,86
<i>Total</i>		37,87	93,79	130,66
<i>MÉCANISME FINANCIER EXTERNE</i>				
Bulgarie	Stratégie d'amélioration des rendements énergétiques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre	2,58	1,60	4,18
Fédération de Russie	Renforcement des capacités en vue de réduire les principaux obstacles à l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain	2,98	2,61	5,59
Hongrie	Programme de cofinancement pour l'amélioration des rendements énergétiques	5,00	20,00	25,00
Roumanie	Renforcement des capacités à l'appui de la réduction des émissions de GES par l'amélioration des rendements énergétiques	2,27	4,21	6,48
<i>Total</i>		12,83	28,42	41,25

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
PROGRAMME OPÉRATIONNEL N° 6 SUPPRESSION DES OBSTACLES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES				
Projet mondial (Inde, Kenya, Maroc)	Initiative de transformation du marché de la photovoltaïque	30,00	90,00	120,00
Projet mondial	Fonds pour les énergies renouvelables pour l'amélioration du rendement énergétique	30,00	145,00	175,00
Brésil	Utilisation de la biomasse pour la production d'énergie	3,75	2,77	6,52
Chine	Promotion de la récupération et de l'utilisation des émissions de méthane des décharges brutes municipales	5,29	14,28	19,57
Ghana	Utilisation de ressources renouvelables pour la production d'électricité à l'appui du développement socio-économique des zones rurales	2,47	0,10	2,57
Indonésie	Utilisation de ressources renouvelables pour la production d'électricité à petite échelle	6,00	150,00	168,00
Indonésie	Systèmes d'énergie solaire à usage domestique	24,30	37,50	74,30
Jordanie	Réduction des émissions de méthane	2,50	1,50	4,00

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
PROGRAMME OPÉRATIONNEL N° 6 SUPPRESSION DES OBSTACLES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES				
Ouganda	Photovoltaïque pour l'électrification rurale	1,76	--	1,76
Sri Lanka	Fourniture de services énergétiques	7,30	41,50	53,80
Sri Lanka	Énergies renouvelables et renforcement des capacités	1,51	0,40	1,91
<i>Total</i>		114,88	483,05	627,43
MÉCANISME FINANCIER EXTERNE				
Lituanie	Démonstration géothermique de Klaipeda	6,90	8,52	18,02
<i>Total</i>		6,90	8,52	18,02

PAYS	TITRE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM	CO- FINANCEMENT	TOTAL
PROGRAMME OPÉRATIONNEL N° 7 DIMINUER LES COÛTS OCCASIONNÉS PAR LA RÉDUCTION DES GES				
Inde	Électricité thermosolaire	49,00	176,00	245,00
<i>Total</i>		49,00	176,00	245,00
INTERVENTIONS À COURT TERME				
Projet mondial	Méthodes de remplacement de l'agriculture sur brûlis, Phase II	3,00	3,37	6,37
Sénégal	Gestion soutenable et participative de l'énergie	4,70	13,20	18,90
<i>Total</i>		7,70	16,57	25,27
TOTAL		229,18	806,35	1035,53

**PROJETS PLURISECTORIELS**  
(COMPORTANT UN IMPORTANT VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES)

RÉGION	TITRE DU PROJET	DOMAINES D'INTERVENTION	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
I. FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS					
Projet mondial	Population, gestion des terres et changement environnemental (PNUD)	--	0,10	--	0,10
Projet mondial	Ateliers sur la préparation de projets	Quatre domaines d'intervention	0,56	--	0,56
Projet mondial	Atelier sur la dégradation des sols	Changements climatiques et diversité biologique	0,10	--	0,10
Projet régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela)	Prise en compte de l'environnement mondial dans les politiques des pays d'Amérique latine	--	0,21	--	0,21
TOTAL			0,97	0,00	0,97
II. PROJETS					
Projet mondial	Programme de microfinancements	Quatre domaines d'intervention, en particulier changements climatiques et diversité biologique	38,94	3,50	42,44
Projet mondial	Petites et moyennes entreprises	Changements climatiques et diversité biologique	20,80	---	20,80

RÉGION	TITRE DU PROJET	DOMAINES D'INTERVENTION	FINANCEMENT DU FEM	CO-FINANCEMENT	TOTAL
II. PROJETS (suite)					
Projet mondial	Programme d'estimation des surcoûts pour l'environnement (PRINCE)	Quatre domaines d'intervention, en particulier changements climatiques et diversité biologique	2,60	0,80	3,40
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Fonds centraméricain pour l'environnement et le développement : compte environnement mondial	Changements climatiques et diversité biologique	15,00	13,00	28,00
TOTAL			77,34	17,30	94,64

-----